

N° 27
19 Décembre 2017

Présents : Alain Le Viol, Président de séance,
Par courriel Hubert Bernard – Jean Yves Nouvel - Daniel Moulet – Annie Olivier

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique

1. Coupe du District Foot Entreprise

28 équipes sont engagées cependant l'équipe d'Orvault CTE étant encore qualifiée en Coupe Nationale, l'équipe ne peut plus participer à la compétition.

Pour ce premier tour, la Commission a établi 6 groupes de 4 équipes et 1 groupe de 3 équipes. Les rencontres se disputeront en matchs aller simple les 8, 22 et 29 janvier 2018.

Les deux premiers de chaque groupe et les deux meilleurs troisièmes (calculés suivant l'article 11 alinéa 2 des Règlements des Championnats Entreprises Masculins à l'exception du point 2/b.) seront qualifiés pour les huitièmes de finale de la Coupe Entreprise.

Le solde des équipes soit 11 équipes disputeront le Challenge Entreprise.

Les cinq meilleures équipes seront qualifiées pour les quarts de finale, les six autres disputeront un tour de cadrage.

2. Coupe et Challenge Seniors Masculins

La Commission confirme le calendrier des prochains tours des Coupes et Challenge du District Seniors Masculins suivant le calendrier général en précisant que la date du 14 janvier 2018 n'est pas utilisée :

- Huitièmes de finale : 11 février 2018
- Quarts de finale : 6 mai 2018
- Demi-finales : 10 mai 2018
- Finale : 3 juin 2018

3. Coupe Futsal Féminine

La Commission établit l'organisation et le programme de la Coupe Futsal Féminine.

- **Système de l'épreuve**

L'épreuve se déroulera en 4 phases :

- 1er tour préliminaire : C'est le 1er tour de qualification. Il s'agit d'une épreuve comportant des poules. Chaque équipe sera convoquée pendant une demi-journée. A l'issue de ce tour 8 équipes seront qualifiées pour le 2nd tour.
- 2nd tour préliminaire : Le 2nd tour de qualification comportera 2 poules de 4 équipes. A l'issue de ce tour les 2 premières équipes de chaque poule seront qualifiées pour les demi-finales.

- Demi-finales : Les Demi-finales seront croisées suite au classement des poules du 2nd tour préliminaire. Elles sont à élimination directe
- Finale

En cas d'égalité pour les rencontres à élimination directe, une séance de tirs aux buts se déroulera selon le principe de la « mort subite ».

- **Organisation des tours**

Le Temps de jeu par rencontre est de

- 1x25 minutes non décompté si 4 équipes dans la poule
- 2x20 minutes non décompté si 3 équipes dans la poule

Lors du passage du 1er tour préliminaire au 2nd tour préliminaire : les 8 équipes les mieux placées seront qualifiées.

Si une poule voyait son nombre réduit par rapport aux autres poules suite au forfait d'une équipe avant le début de la compétition, cette poule qualifierait une équipe de moins que les autres poules. Et le temps de jeu dans cette poule serait augmenté au vu de l'article 4 de ce règlement.

A la suite du 2nd tour préliminaire : chaque poule qualifie deux équipes.

La Commission se félicite de compter 16 équipes engagées dans cette compétition

Le règlement de la compétition et les modalités d'organisation seront publiés sur le site Internet du District.

4. Matches en retard

La Commission prend connaissance de la liste des matchs à jouer et fixe les rencontres ci-dessous à la 1ère date de match remise du calendrier :

- **Seniors D1 Masculins**
 - Groupe A : 19430431 La Baule Le Pouliguen US 2 - Guérande Madeleine 1 : 14/01/18
- **Seniors D2 Masculins**
 - Groupe A : 19505034 Guérande St Aubin 3 - Herbignac St Cyr 1 : 14/01/18
 - Groupe C : 19872527 Pt St Martin FC Grandlieu 2 - ES Vertou Foot 1 : 14/01/18
- **Seniors D3 Masculins**
 - Groupe G : 19506353 Et. Mouzillon 2 - FC Château Thébaud 2 : 14/01/18
- **Seniors D4 Masculins**
 - Groupe A : 19870147 La Baule Le Pouliguen US 4 - Guérande Madeleine 3 : 14/01/18
 - Groupe B : 19870270 Séverac AS 1 - Ste Reine US 2 : 14/01/18
 - Groupe K : 19871461 Machecoul ASR 3 - Ste Marie G. 1 : 14/01/18
- **Seniors D5 Masculins**
 - Groupe B : 19941634 Ste Reine US 3 - La Chapelle des Marais 4 : 14/01/18
- **Seniors D2 Féminines**
 - Groupe B : 19942958 Rouans ESM 1 - FC Rezé 1 : 07/01/18
- **U18 Accès Ligue Masculin**
 - 201787280 Basse Goulaine AC 1 – La Chapelle/Erdre ACC 1 : 23/12/17
 - 20187282 GJ Loireauxence Vair 1 – Blain ES 1 : 23/12/17
 - 20187279 Pontchâteau AOS 1 – St Sébastien FC 1 : 06/01/18
- **U18 D1 Masculin**
 - Groupe A : 20187355 Bouaye FC 1 – Châteaubriant Volt. : 06/01/18
- **U18 D2 Masculin**
 - Groupe A : 20187431 Herbignac St Cyr 1 – Pornichet ES 1 : 23/12/17
 - Groupe A : 20187438 Guérande Madeleine 1 – La Baule Le Pouliguen US 1 : 06/01/18
 - Groupe C : 20187543 Mésanger AS 1 – GJ Abbaretz Pierre Bleue 1 : 23/12/17

- Groupe C : 20187546 Nort AC 1 – Teillé Mouzeil Ligné FC 1 : 23/12/17
- Groupe D : 20187599 Les Sorinières Elan 1 – Nantes St Médard Doulon 1 : 23/12/17
- Groupe D : 20187600 Arche FC Chaumes 1 – Gorges Elan 1 : 23/12/17
- **U18 D3 Masculin**
- Groupe F : 20187982 Le Cellier Mauves FC 1 – Le Loroux Bottereau OSC 1 : 07/01/18
- **U18 D4 Masculin**
- Groupe F : 20189630 Mouzillon Et. 1 – Ent. AS Maine/Geneston 2 : 07/01/18
- **U15 D3 Masculin**
- Groupe A : 20188837 GJ Ste Reine Crossac 1 – GJ Ste Père Océane 1 : 06/01/18
- **U15 D4 Masculin**
- Groupe E : 20188725 Ent. Paulx FC Logne Boulogne 1 – Mouzillon Et. 1 : 06/01/18
- **U15 D5 Masculin**
- Groupe B : 20188112 GJ Vay Le Gavre 1 – GJ MGA Moisdon 1 : 06/01/18
- **U15 Féminines à 11**
- 20003170 Pontchâteau AOS 1 - GF Savenay Dem. du Sillon 1 : 06/01/18
- 20003172 Et. Mouzillon 1 - Pornic Foot 1 : 06/01/18
- **Coupe Foot Loisir / Tour Préliminaire**
- Groupe G : 20050066 Guérande St Aubin 1 - Campbon Esp. 1 : 05/01/18
- **Football Loisir**
- Groupe C : 19930117 FC Retz 1 - Le Loroux Landreau OSC 1 : à fixer suivant convenance des deux équipes
- Groupe E : 19930233 Lavau FC 1 - AS Preux St Herblain 1 : 05/01/18
- Groupe E : 19930239 Basse Indre US 1 – Orvault Bugallière 2 : 05/01/18
- Groupe E : 19930213 Lavau FC 1 – Basse Indre US 1 : 26/01/18
- Groupe F : 19930243 Orvault Bugalliere 1 - Nantes St-Yves Esp. 1 : 05/01/18
- Groupe F : 19930246 Nantes St-Yves Esp. 1 - Nantes St Jo Pf 2 : 26/01/18
- Groupe G : 19930273 La Chapelle/Erd Acc 1 - Nantes St Jo Pf 1 : 05/01/18
- Groupe J : 19930368 Nantes La Mellinet 1 - St Sebastien Fc 1 : 05/01/18

Le Président de séance,
Alain Le Viol



Le Secrétaire,
Daniel Moulet

